



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question orale n° 53

Texte de la question

M. Gerard Cornu appelle l'attention de M. le ministre des entreprises et du developpement economique, charge des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, sur l'interet d'une remise a l'ordre du jour de la simplification des formalites administratives et notamment fiscales des petites et moyennes entreprises. En effet, les chefs d'entreprise consacrent beaucoup trop de temps aux formalites administratives et l'allegement de celles-ci permettrait de mobiliser toutes les energies vers des activites productives. Il lui cite, a titre d'exemple, la declaration no 2483 et la notice qui l'accompagne, pour la redaction de la declaration relative a la participation des employeurs au developpement de la formation professionnelle continue, qui est un modele du genre. Sans meconnaitre la responsabilite du legislatureur qui a, lui aussi, contribue largement par le passe a l'inflation des prescriptions et des regles telle que l'a denoncee le rapport public 1991 du Conseil d'Etat, il lui parait important que l'administration s'attaque prioritairement a une action de simplification, souvent annoncee mais tres insuffisamment realisee. Il lui demande donc de bien vouloir lui preciser ses intentions a ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Cornu Gérard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 53

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Ministère attributaire : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 1993, page 365

Réponse publiée le : 14 mai 1993, page 443

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 12 mai 1993